



VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

AVIS PUBLIC

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2022 ET
DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE**

Je soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, avise tous les citoyens de la municipalité que le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 seront déposés lors de la séance régulière du conseil qui sera tenue le **mercredi 14 juin 2022 20 h 00**, à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, le tout conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Donné à Sainte-Marthe-sur-le-Lac ce 8^e jour du mois de juin 2023.

Marie-Josée Russo
Greffière